

Le Bureau s'est réuni le 24 avril 2025, sur convocation du Président en date du 11 avril 2025.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusée : M. GUEGUEN

BU2025 – 15 - FINANCES (7.10) – DEMANDES DE SUBVENTIONS - AMÉNAGEMENT CYCLABLE DU TOUL-THIAUCOURT – 1ERE TRANCHE : TRONÇON D'ÉCROUVES À LAGNEY

La présente délibération a pour objet d'autoriser le président à solliciter des financements dans le cadre de la réalisation d'un nouvel aménagement cyclable sur les communes d'Ecrouves, de Pagney-derrière-Barine, de Bruley, de Lucey et de Lagney sur l'ancienne emprise ferroviaire du Toul-Thiaucourt.

A partir de l'automne 2025, la CC2T souhaite entreprendre sur l'itinéraire de l'ancienne voie ferrée du Toul Thiaucourt, des travaux d'aménagement pour encourager la pratique du cyclotourisme mais aussi celle du vélo du quotidien. Cet itinéraire est inscrit au schéma directeur cyclable approuvé en décembre 2022 par les élus(e)s communautaires.

Ces aménagements vont permettre de relier les villages côtes de Toul nord à l'agglomération toulaise et à la V52. La 1^{ère} tranche de travaux concerne l'aménagement d'une voie verte sur les communes d'Ecrouves, Pagney-derrière-Barine, Bruley, Lucey et Lagney. Cette voie verte dédiée aux cycles doit en outre permettre aux usagers actuels de pouvoir circuler en toute sécurité, qu'il s'agisse des randonneurs ou des engins agricoles et viticoles qui interviennent dans le secteur. A ce titre, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu depuis 2024.

Les travaux consistent :

- à créer une voie verte de 3 mètres de large, avec un revêtement en enrobé sur une longueur d'environ 7 km, principalement sur l'ancienne emprise ferroviaire ;
- à assurer la pérennité de l'aménagement et favoriser un partage harmonieux entre les cyclistes et les engins agricoles avec la reprise des soutènements, parfois inexistant ;
- à garantir une sécurité optimale aux usagers comprenant notamment :
 - des dispositifs anti-véhicules d'un village à un autre (barrières) qui seront installés conformément aux recommandations du CEREMA
 - des aménagements spécifiques aux croisements des routes communales et de la route départementale 909.
 - de la signalétique adaptée, des marquages au sol et des avertisseurs lumineux pour l'intersection avec la route départementale

Tout l'itinéraire, notamment les traversées de village, a été établi en étroite concertation avec les Maires concernés.

Il est précisé que des travaux d'eau et d'assainissement seront réalisés en amont des travaux de la voie verte sur quelques tronçons de l'itinéraire.

Le dossier PROJET a été finalisé en avril 2025 par le bureau de maîtrise d'œuvre MP2I et le montant total des travaux est estimé à 1 171 740,00 € HT, soit 1 406 088,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du programme d'aménagement du Toul-Thiaucourt - phase 1 est présenté ci-après.

	Recettes HT estimées
Département 54 (30%)	351 522 €
Région Grand Est (20%)	234 348 €
Etat (30%)	351 522 €
Fonds propres CC2T (20%)	234 348 €
Total HT	1 171 740 €

Les travaux sont programmés à partir de l'automne 2025 pour une durée d'environ 6 mois.

La 2^{ème} tranche de travaux est à l'étude, elle concerne le prolongement de l'itinéraire jusqu'à Ménil la Tour.

L'utilisation du chemin du Toul Thiaucourt évite à la CC2T de mobiliser des terres agricoles le long des routes départementales et réduit considérablement l'impact environnemental du projet.

En conséquence, le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le Président à solliciter les demandes de financement pour le présent dossier auprès des potentiels partenaires financiers (30 % Département de Meurthe-et-Moselle, 20 % Région Grand Est, 30 % Etat (DETR ou DSIL ou FONDS VERT).**
- **AUTORISER le Président à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**
- **AUTORISER le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux dans la limite du budget prévu.**

Délibération adoptée à l'unanimité.